



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté municipal réglementant les places de stationnement
sur le parking des Salines
N° A130-2022**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
Considérant qu'il convient de définir des places de stationnement sur le parking des Salines réservées pour le bus scolaire, pour l'enlèvement des ordures ménagères, pour les bacs de tri ainsi que d'interdire le stationnement de tout véhicule à l'entrée du parking pour ne pas gêner la circulation des bus scolaires (voir plans ci-joints).

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du vendredi 04 novembre 2022, des places de stationnement seront délimitées sur le parking des Salines pour :

- le bus scolaire,
- la collecte des ordures ménagères,
- les bacs de tri.

Aussi, le stationnement de tout véhicule sera interdit à l'entrée du parking afin de ne pas gêner la circulation du bus scolaire.

ARTICLE 2 : Pour permettre l'exécution du présent arrêté, les panneaux de signalisation nécessaires, traçages au sol et pose de plots béton seront mis en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren.
- le responsable des services techniques
- le service Transport scolaire et le service déchets de la CAPB
- Mme la Directrice de l'école des Salines.

BRISCOUS le 03 novembre 2022

Le Maire,
Fabienne AYENSA

